

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ
DES
AMIS DE VIENNE

Société fondée en 1904

N° 71

Fascicule 4 - Quatrième trimestre 1976



LYON
IMPRIMERIE BOSC FRÈRES
42, quai Gailleton
1976

SOMMAIRE

— Bilan	5
— Restauration de Notre-Dame de l'Isle	6
— Les enceintes successives de Vienne, par Gabriel CHAPOTAT	7
— Passeport, laissez-passer, en 1790-1791, par Lucien PLOCT ..	31

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE VIENNE

REVUE TRIMESTRIELLE

publiée par la SOCIÉTÉ DES AMIS DE VIENNE

pour "*répandre la connaissance de l'histoire de la Ville et des antiquités viennoises*" (article premier des statuts).

Pour 1977

Le numéro	15,00
Abonnement annuel normal	50,00
Abonnement de soutien	100,00
Retraités et étudiants	30,00

Avis important : Les abonnements commencent avec le premier numéro de chaque année. Les numéros déjà sortis de presse dans l'année au moment du règlement d'un abonnement nouveau seront remis ou envoyés au nouvel abonné.

Correspondance : Secrétaire des Amis de Vienne, Bureau du Tourisme, Syndicat d'Initiative, Cours Brillier, 38200 Vienne.
C.C.P. Amis de Vienne - LYON 185-71.

Aux abonnés du Bulletin

Tous les abonnements, quel qu'en soit la date du versement, se terminent avec le quatrième fascicule du n° 71 (1976).

Toutes les personnes désirant recevoir les quatre fascicules du n° 72 (1977) doivent donc en verser le montant au plus tard au cours du 1^{er} trimestre 1977, sinon elles risquent de se voir supprimer ce service.

Cette date de départ unique diminue les frais de secrétariat, surtout si le versement est effectué par virement postal au compte des « Amis de Vienne », Lyon, n° 185-71.

FICHE D'ABONNEMENT AU BULLETIN DES " AMIS DE VIENNE " POUR L'ANNEE 1977

NOM : Prénoms :

Adresse exacte (pour l'envoi du bulletin par poste) :

.....

.....

TARIF ABONNEMENT :

Abonnement de soutien	100 F
Abonnement normal	50 F
Etudiants - Retraités	30 F

A retourner accompagné du règlement par :

chèque bancaire ou par C. C. P. LYON 185-71 à l'adresse
" AMIS DE VIENNE " - Syndicat d'Initiative - Cours Brillier
38200 VIENNE

Programme de nos manifestations au verso

NOS PROCHAINES MANIFESTATIONS

(La date et l'heure seront publiées par voie de la presse)

- Visite de l'église de Saint-Mamert et de Montseroux-Milieu.
- Visite des différents hôtels de ville de Vienne.
- Visite de Notre-Dame de l'Isle.
- Visite du chantier de Saint-Georges.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ

DES

AMIS DE VIENNE

Société fondée en 1904

N° 71

Fascicule 4 - Quatrième trimestre 1976



LYON

IMPRIMERIE BOSC FRÈRES

42, quai Gailleton

1976

BILAN...

Marcel Gourdant s'est retiré après sept années de présidence dynamique et efficace.

Son action et ses idées personnelles ont profondément marqué notre Société, qui reste après soixante et onze ans bien vivante et rayonnante.

Non seulement il a maintenu la tradition de la sortie annuelle, mais il a su faire connaître et apprécier la région viennoise, tout comme notre ville, par de nombreuses visites.

De plus il a organisé d'excellentes causeries avec des conférenciers de choix, qui chaque fois ont apporté un éclairage nouveau sur le passé de Vienne.

C'est lui aussi qui avec beaucoup de courage a lancé et réalisé l'idée d'un bulletin trimestriel qui est devenu par sa qualité et par la valeur de ses articles un instrument utile pour le chercheur et l'historien, un document indispensable pour le Viennois.

Enfin, rendons hommage, à notre ancien président pour toute l'activité qu'il a déployée pour défendre et mettre en valeur la richesse historique de notre ville.

Au nom de tous les « Amis de Vienne » qu'il trouve ici nos remerciements pour son dévouement et qu'il soit assuré de toute notre sympathie.

André HULLO.

LA RESTAURATION DE NOTRE-DAME DE L'ISLE ⁽¹⁾

La presse locale s'est fait l'écho ce mois-ci de la restauration entreprise à la chapelle de Notre-Dame de l'Isle, dont une partie est romane, et présente un incontestable intérêt historique (certaines parties sont d'ailleurs classées par les monuments historiques).

Cette chapelle menaçait ruine, une association s'est ainsi créée présidée par Jean Baudrand, entouré des habitants du quartier et des « Amis de Vienne ».

Les premiers travaux ont été réalisés, puisque le clocher a été remis à neuf ; toutefois il reste encore à recouvrir la nef, et c'est une lourde charge financière pour cette association qui ne bénéficie que de subventions modestes.

Ainsi c'est aux « Amis de Vienne » que nous nous adressons, en faisant appel à leur générosité. Une souscription est ouverte :

Association de sauvegarde de Notre-Dame de l'Isle,
C.C.P. : Lyon, n° 5745-82 U.

(1) Un article sera prochainement consacré à Notre-Dame de l'Isle.

Le problème des enceintes successives de Vienne depuis la conquête romaine jusqu'au Bas-Empire

par

Gabriel CHAPOTAT

La présente étude a été publiée dans Celticum VI, Actes du Troisième Colloque International d'Etudes Gauloises, Celtiques et Protoceltiques, Châteaumeillant-Bourges (Cher), 27-30 juillet 1962. Il s'agit d'un canevas de conférence, que nous faisons paraître avec le consentement de l'auteur et de la revue Ogam, Tradition Celtique.

La seule modification importante apportée au texte primitif concerne l'oppidum gaulois de Vienne, qui ne se limitait pas à la colline de Sainte-Blandine mais englobait probablement tout l'espace compris entre la Gère et le ruisseau de Saint-Marcel (cf. Gabriel Chapotat, Vienne gauloise, le matériel de la Tène III trouvé sur la colline de Sainte-Blandine, Thèse de 3^e cycle, Lyon, Audin, 1970, en dépôt aux Editions de Boccard, Paris).

D'autre part, pour tenir les Amis de Vienne au courant des découvertes et des restaurations postérieures à 1962, l'auteur a bien voulu rédiger une note complémentaire ordonnée de la même façon que son étude et accompagnée des figures 9 et 10.

LE SITE DE VIENNE.

Le trait fondamental de la vallée du Rhône, entre la plaine de Lyon et celle de Valence, est de correspondre à l'enfoncement épigénique du fleuve dans les roches cristallines du Massif Central. D'où le même résultat que pour le Rhin dans la traversée du Massif Schisteux Rhénan et présence, pendant près de cent kilomètres, d'un couloir étroit avec d'impressionnants défilés.

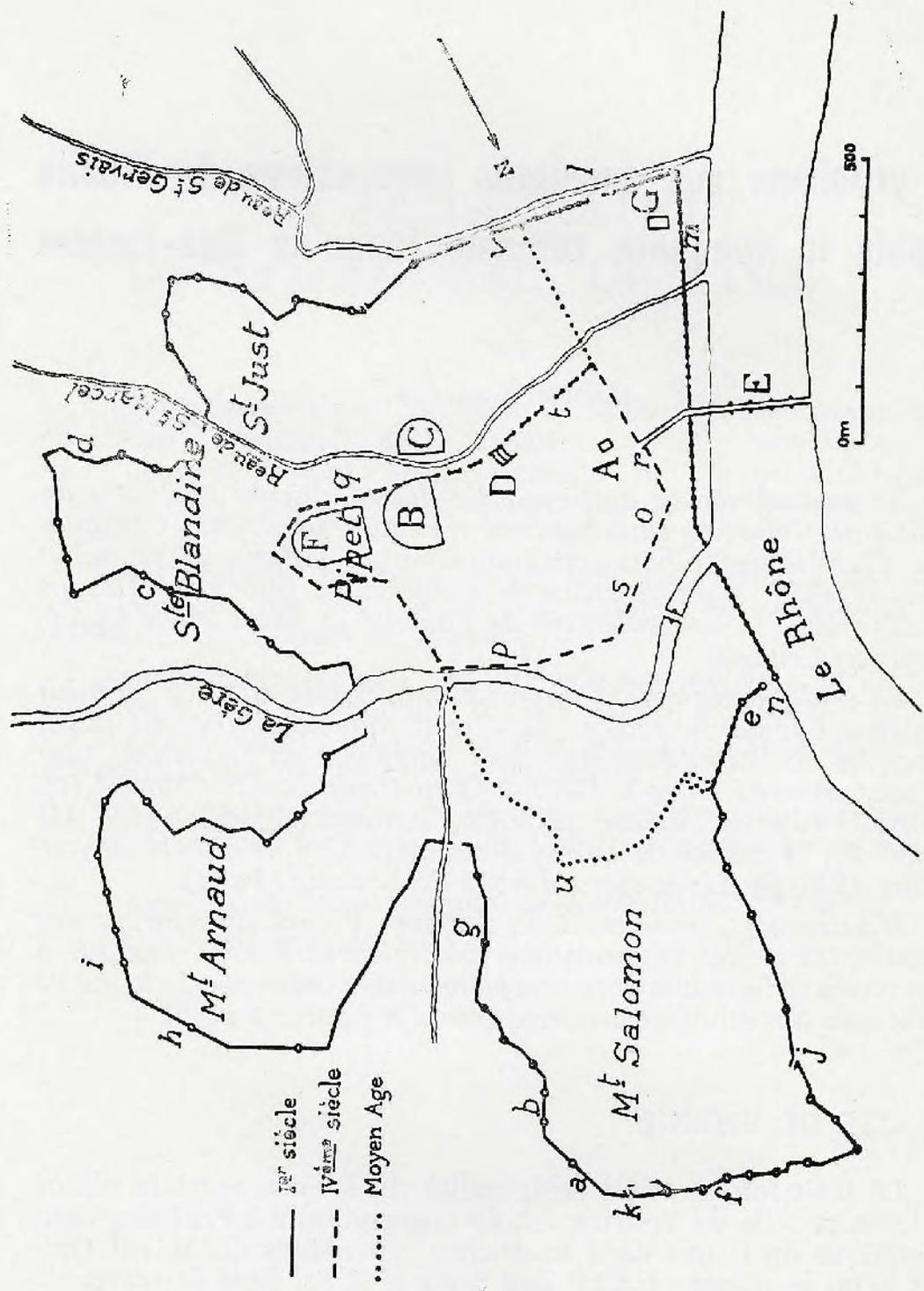


Fig. 1. — Enceintes successives de Vienne, d'après le plan de Pierre Schmeidler complété par Joseph Cottaz et par l'auteur.



102

Fig. 2. — Vue aérienne du Mont Salomon et du Mont Arnaud.

En comparant avec le plan de la fig. 1, on suit facilement le tracé de l'enceinte du Haut-Empire grâce à l'abondante végétation qui la recouvre. C'est après avoir examiné cet excellent document photographique que nous avons sensiblement modifié le relevé de Schneyder sur la face nord-est du Mont Arnaud.

A Vienne, c'est-à-dire à trente kilomètres au sud de Lyon et à soixante-dix kilomètres au nord de Valence, le site est vraiment original. Influencé par l'orientation des plis hercyniens, le Rhône a décrit une vaste courbe qui lui a permis d'élargir sa morsure dans le vieux socle primaire et d'y créer avec ses affluents des formes très diverses :

sur la rive droite, en dessous des gradins de la Montagne et du Piedmont, les terrasses alluviales de 90-100 m, de 30-35 m et de 15-20 m ;

sur la rive gauche, cette même terrasse de 15-20 m ; le cône de déjection de la Gère ; les cinq collines cristallines du Mont Salomon, du Mont Arnaud, de Sainte-Blandine, de Pipet et de Saint-Just ; sans oublier en amont, tout près du fleuve, la butte également cristalline du coteau Sainte-Hélène.

En définitive, dans ce site, des accidents variés que l'homme a su mettre à profit suivant les besoins du moment : le plateau, le rebord de plateau, la colline, la terrasse, le cône de déjection, la butte insubmersible. De quoi justifier une installation permanente, depuis les temps préhistoriques jusqu'à nos jours, en faisant la part du déterminisme géographique et des exigences humaines.

Fait significatif à cet égard : dès le Néolithique des pêcheurs et des chasseurs s'établissent sur le coteau Sainte-Hélène, avec l'avantage d'y trouver la terre ferme et l'abri, et de pouvoir communiquer facilement avec l'arrière-pays par la terrasse de 15-20 m. Au Néolithique encore et à l'Age du Bronze, d'autres témoins : squelette à crâne trépané de Saint-Romain-en-Gal, outillage lithique, pierres à cupules, outillage métallique en particulier au dépôt de la Poype-en-Reventin-Vaugris.

Mais, pour en arriver au problème des enceintes, c'est l'existence d'un oppidum gaulois entre la Gère et le ruisseau de Saint-Marcel qu'il faut d'abord considérer.

L'OPPIDUM GAULOIS.

Depuis 1895 un important matériel de La Tène III (fin de la période gauloise, I^{er} siècle avant J.-C.) a été trouvé, à plusieurs reprises, sur la colline de Sainte-Blandine. En 1955 notamment une découverte fortuite mettait au jour du côté nord, près du sommet, un dépotoir d'un grand intérêt où gisaient pêle-mêle objets en métal et en céramique.

Il est donc permis d'inférer que la colline de Sainte-Blandine et sa proche voisine, celle de Pipet, représentent les deux acro-

poles de la Vienne gauloise signalée par Strabon ; et que cette Vienne gauloise, capitale des Allobroges, formait un oppidum entre la Gère et le ruisseau de Saint-Marcel.

Précisons de surcroît que, dès l'époque protohistorique, les routes anciennes de Marseille et des Alpes se rejoignent ici pour ne plus former qu'une voie unique à l'approche du fleuve ; que la vallée se traverse grâce à un pont naturel formé successivement par la colline de Sainte-Blandine, le cône de déjection de la Gère, le pied du Mont Salomon, les terrasses de la rive droite et le Piedmont, le Rhône étant franchi là où le déferlement du courant vers la rive concave réduit la profondeur sur la rive convexe ; et que, après l'arrivée sur le Piedmont, la route du nord et celle de l'ouest reprennent chacune leur direction.

Siège d'un oppidum, site de pont, croisée de routes, l'endroit a dû faire l'objet d'une active surveillance à partir de la conquête (122-121 avant J.-C.). Puis il a été complètement occupé et réaménagé à l'époque augustéenne, ce qui explique les lacunes de notre information pour toute la période préromaine.

LA VILLE-FORTE DU HAUT-EMPIRE.

La mention de Vienne dans les Commentaires et le rôle que César lui assigne, comme dépôt de troupes, prouvent qu'elle est munie à l'époque du proconsul au moins d'un camp romain.

Très rapidement en tout cas elle est entourée d'une grande enceinte dont il convient d'examiner le tracé, le mode de construction et les éléments de datation.

LE TRACÉ.

Remarquable enceinte qui dépasse 7 km de périmètre (Albert Grenier indique 6 km) et qui serait, semble-t-il, la plus vaste des Gaules, celles de Nîmes et d'Autun mesurant 6 km, celles d'Avenches, de Lyon et de Cologne 5,5, 5 et 4 km ; en conséquence une ville-forte d'une superficie de plus de 200 hectares (fig. 1).

Pourquoi cette extension hors de pair ?

Parce que, plus nettement encore qu'à Nîmes, le rempart suit le contour des sommets voisins et dessine un polygone très irrégulier, avec de profonds rentrants dans les sections correspondant aux vallées. Si bien que l'espace habité, en gros le cône de déjection de la Gère, apparaît comme flanqué au nord et à l'est des quatre formidables bastions du Mont Salomon, du Mont Arnaud, des collines de Sainte-Blandine et de Saint-Just ; tandis

qu'au sud et à l'ouest, le long du Fuissin (ruisseau qui coule sous le cours Brillier) et du Rhône, le tracé demeure rectiligne. C'est d'ailleurs grâce à cette disposition qu'une bonne partie de l'enceinte s'est si bien conservée sur les hauteurs, en particulier au Mont Salomon et au Mont Arnaud épargnés jusqu'ici par la marée des constructions urbaines (fig. 2). Le document de base est le

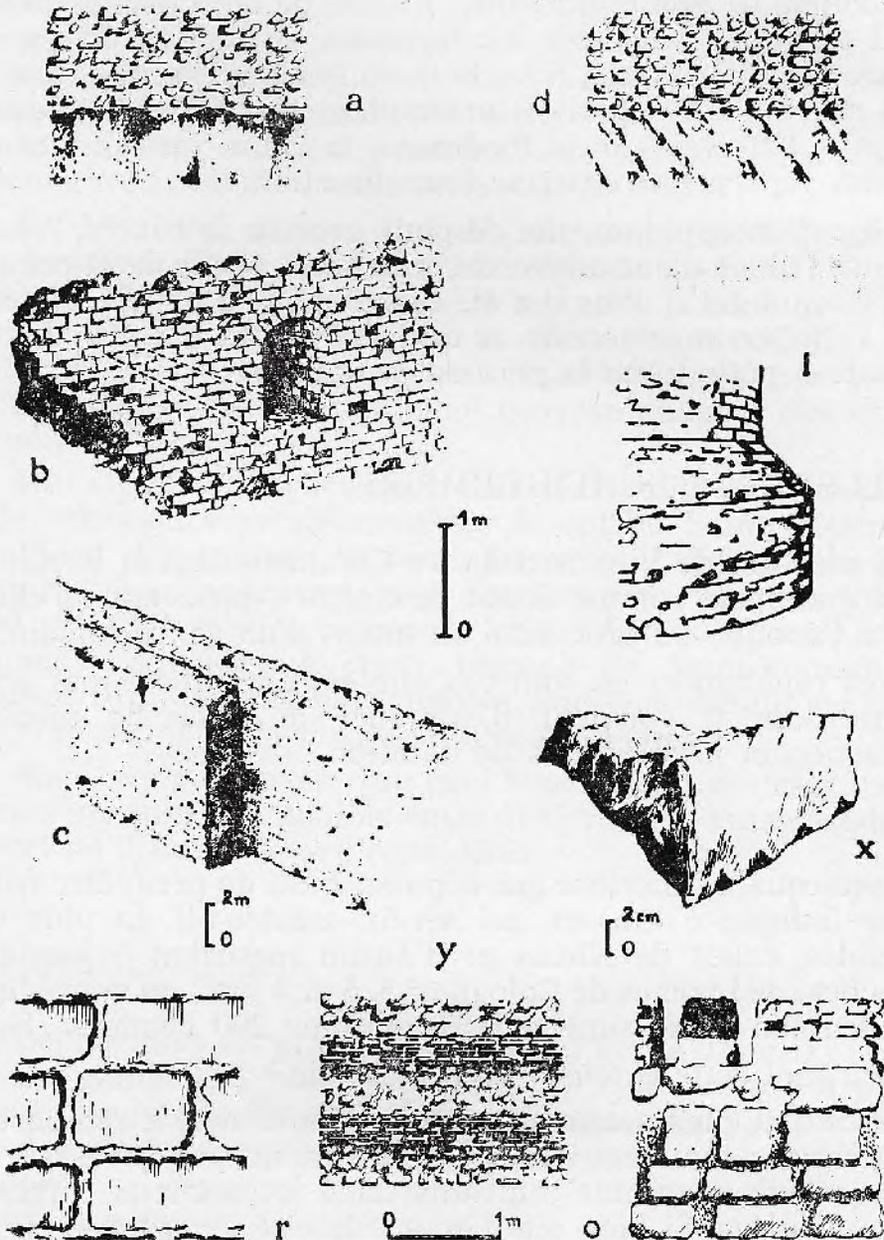


Fig. 3. — Témoins les plus caractéristiques des deux enceintes gallo-romaines.

relevé qu'en a fait Pierre Schneyder, le premier conservateur des Musées de Vienne, en 1760, et dont se sont inspirés par la suite Etienne Rey, successeur de Schneyder, le commandant Albert de Rochas, cité par Albert Grenier, Pierre Cavard et Joseph Cottaz.

Si Schneyder s'est mépris dans l'évaluation du périmètre (de sept à huit mille toises, soit 13,500 km à 15,500 km), son plan, que nous avons vérifié pas à pas, n'est nullement « le fruit de son imagination », comme l'a écrit Ferdinand Lot.

Aujourd'hui l'ensemble se présente ainsi :

Au nord et à l'est de Vienne

Enceinte recouverte de pierraille et de végétation, mais facilement reconnaissable. Parties à nu :

les fragments de rempart des propriétés Ailloud (fig. 1 et 3, ab) au Mont Salomon, Berthier (fig. 1 et 3, c) et Bourron (fig. 1 et 3, d) à Sainte-Blandine ;

les bases des tours dites de la Poterne (fig. 1 e et 4), de l'Hôpital (fig. 1 f), Maupas (fig. 1 g) au Mont Salomon, Ronel (fig. 1 h), Chapuis (fig. 1 et 3, i) au Mont Arnaud, cinq des cinquante-quatre tours rondes signalées par Schneyder, à une portée de flèche les unes des autres, soit environ 60 m ;

les restes des deux portes auxiliaires du Mont Salomon, celle de l'ouest (fig. 1 j et 5) et celle du nord (fig. 1 k), la seconde ayant conservé sa *clavicula*, c'est-à-dire le mur intérieur coudé qui obligeait l'assaillant à tourner vers la gauche en présentant son flanc droit à l'ennemi.

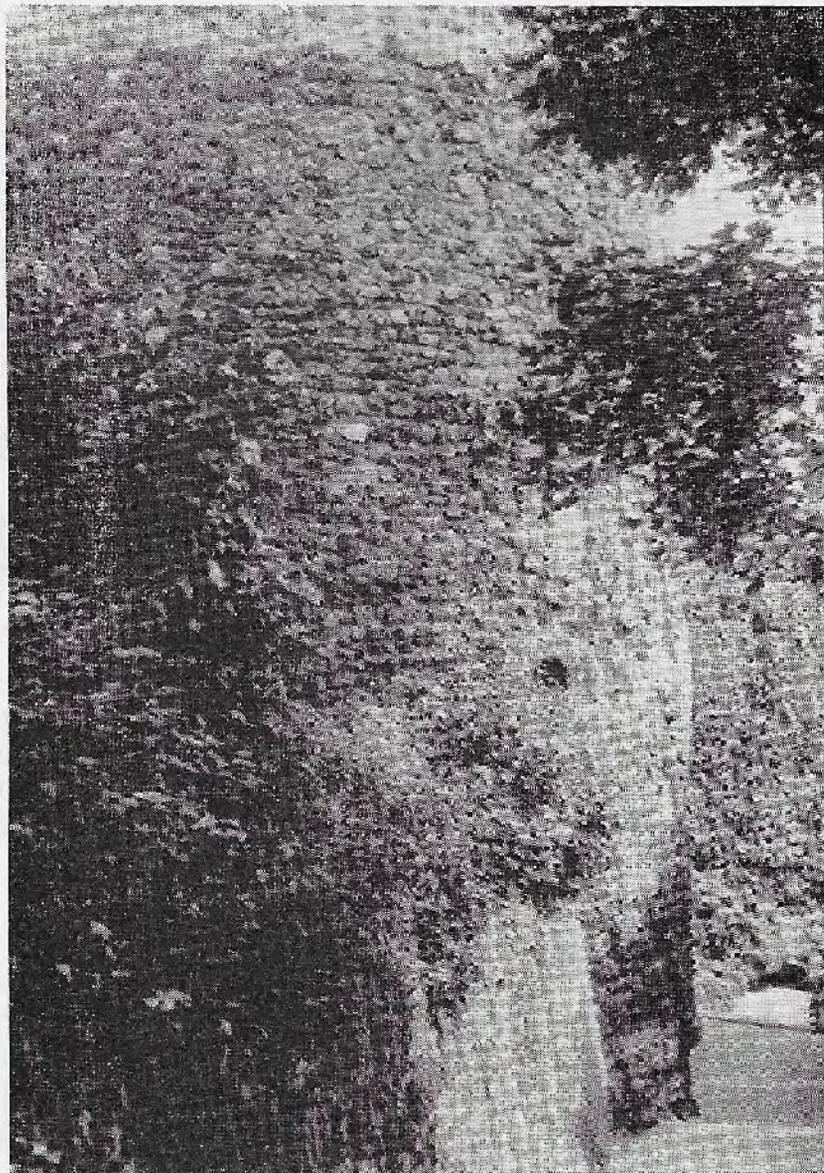
Au sud et à l'ouest de Vienne

Enceinte dont il n'est possible de rétablir le tracé qu'avec l'utilisation de pièces d'archives ou une parfaite connaissance de la Vienne souterraine. Jalons :

la porte du sud, porte de Fuissin ou d'Avignon, vers l'aboutissement de l'actuelle rue Boson (fig. 1 l), porte près des restes de laquelle on a trouvé, en 1954, un cippe (Musée Lapidaire, n° 638) ;

le mur qui bordait le Rhône, exhumé pendant les travaux de construction de l'Hôtel de la Chambre de Commerce (fig. 1 m) ;

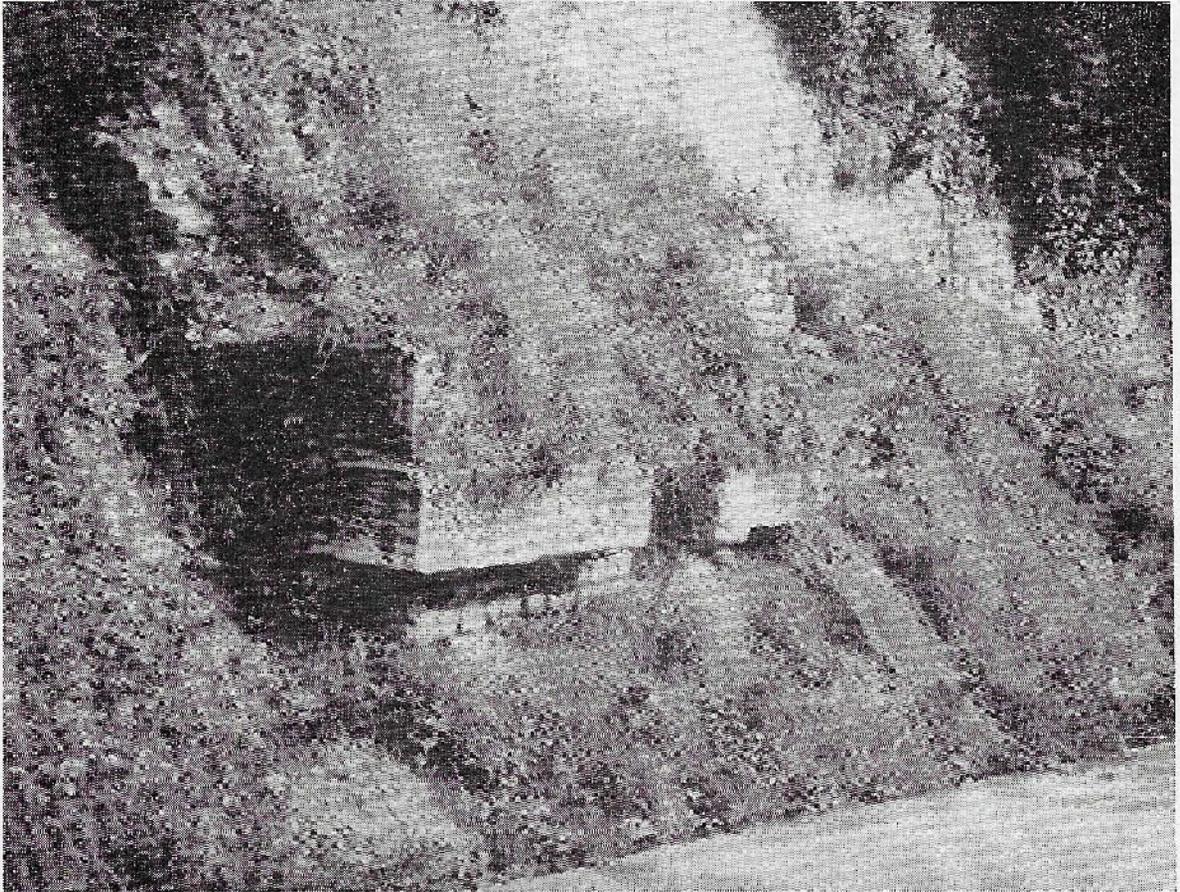
la porte du nord, porte de Malconseil, naguère accompagnée de la tour de Pilate, en amont de l'embouchure de la Gère, au pied du rocher du Mont Salomon (fig. 1 n).



*Cliché Centre de Recherches et d'Etudes Archéologiques
de Vienne.*

Fig. 4. — Tour dite de la Poterne.

Seule la base est romaine mais, comme la partie médiévale a le même diamètre, l'ensemble évoque avec fidélité la tour massive de l'enceinte du Haut-Empire.



Cliché Centre de Recherches et d'Etudes Archéologiques de Vienne.

Fig. 5. — Restes de la porte auxiliaire ouest du Mont Salomon.

On voit ici la partie droite de l'entrée, avec ses belles pierres de taille et son parement en petit appareil. La mise au jour eut lieu lors de la construction de la route du Nouvel Hôpital.

LE MODE DE CONSTRUCTION.

Dimensions

du rempart : hauteur difficilement estimable, mais qui ne devait pas être inférieure à 8 m si l'on se fonde sur les fragments de Sainte-Blandine (fig. 1 et 3, c) ; épaisseur de 2,50 m mesurée sur l'un des fragments de la propriété Ailloud, au Mont Salomon, à l'intérieur d'une curieuse galerie voûtée de 0,98 m de hauteur et de 0,60 m de largeur, débouchant à 2 m du sol (fig. 1 et 3, b) ;

des tours : trop de remanagements les ont affectées, pour que nous puissions apprécier autre chose que leur diamètre variant de 8 à 12 m.

Composition

Quand il s'agit des *parties communes* : un blocage de pierres liés au moyen d'un mortier abondant et entièrement blanc, par « mises » successives de 0,60 m de hauteur ; et des parements en petit appareil, avec des moellons rectangulaires de 0,15 m à 0,22 m de longueur et de 0,08 m à 0,10 m de hauteur, régulièrement disposés, taillés en pointe du côté du blocage afin d'assurer une bonne pénétration dans le mortier (fig. 3 x). Quand il s'agit des *parties monumentales* : grand appareil, avec des pierres de taille soigneusement façonnées et jointes sans mortier, celles de la porte ouest du Mont Salomon ayant environ 1 m de longueur, 0,50 m de hauteur et 0,80 m de largeur (fig. 1 j et 5).

Assise

Pas de fondations, que la construction repose sur le rocher (cave de la propriété Bourron), ou sur la terre franche (propriété Ailloud) (fig. 1 et 3, da).

Autres traits particuliers

A la tour Chapuis (Mont Arnaud), renforcement de la base, et cela sous la forme d'un talon composé de deux mises (1,20 m), relié à la partie supérieure par un plan incliné composé d'une mise (0,60 m) (fig. 1 et 3, i). Au fragment de rempart de la propriété Berthier (Sainte-Blandine), présence d'un double mur révélée très récemment à la suite d'un éboulement (fig. 1 et 3, c).

LES ÉLÉMENTS DE LA DATATION.

Il y a d'abord tout ce qui vient d'être dit sur le tracé et le mode de construction. La grande enceinte tentaculaire est typique du I^{er} siècle avant J.-C., période durant laquelle Rome assure son autorité par la création de colonies fortifiées montrant avec

ostentation leurs remparts, qu'elles soient romaines comme Fréjus et Narbonne, ou latines comme Nîmes et Vienne. Le mode de construction aussi, qui requiert une main-d'œuvre expérimentée, sagement conduite, pénétrée de la grandeur et de la pérennité du travail.

Mais plus de précision émane de documents épigraphiques trouvés en 1888, non loin de la porte d'Avignon, sous le sol de la chapelle dite de Saint-Georges, et conservés au Musée Lapidaire, n^{os} 668 et 662. Nous voulons parler de deux blocs, évidés et utilisés comme sarcophages, sur lesquels on peut lire en lettres d'un très beau style :

... NICIA POTES...

... UROS PORTAS...

Ce seraient, d'après Allmer, les fragments d'une inscription en tout point conforme à celle de la porte d'Auguste à Nîmes, où il est indiqué que cet empereur, dans son onzième consulat et sa huitième puissance tribunicienne, donne à la colonie ses murs et ses portes (fig. 6). Ce serait donc vers cette époque, 16-15 avant J.-C., Auguste séjournant en Gaule, que Vienne devint une des principales villes-fortes du pays.

L'APOGÉE DE L'EXTENSION URBAINE.

Une toile de Rey, exposée au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Vienne, représente la ville gallo-romaine au moment de sa plus grande extension. C'est une reconstitution qui, dans le détail, n'est pas exempte de critique. Mais elle a le mérite de rendre le site de Vienne facilement reconnaissable, d'indiquer les moyens mis en œuvre pour son utilisation et de représenter une partie des remparts.

C'est la Vienne de l'immense paix romaine, de la période durant laquelle les trois Gaules sont des provinces sans armées, des provinces « inermes », car la défense des frontières répond à elle seule de la sécurité de l'Empire. N'ayant plus de fonction militaire, la ville étale largement sur les deux rives du fleuve sa richesse et sa beauté (la *pulchra Vienna* chantée par Martial).

Cet apogée de l'extension urbaine est attesté par le dénombrement et la localisation des vestiges :

intra-muros

le temple d'Auguste et de Livie (fig. 1 A), en plein milieu du cône de déjection de la Gère, très certainement près de l'endroit



Cliché Musées de Vienne.

Fig. 6. — Fragments de l'inscription viennoise.

Le texte de l'inscription de Nîmes, qui permet de rétablir celui de l'inscription viennoise, se présente ainsi : *Imp. Caesar Divi [ilius] Augustus, co(n)s. XI trib[unicia] potest[ate] VIII, portas murosque coloniae dat* (C.I.L. XII, 3151 ; *Revue Epigraphique du Midi de la France*, 11, janvier-mars 1888, 700 ; Espérandieu, *Inscriptions latines de la Gaule Narbonnaise*, 1929, 263). Les lettres ci-dessus représentées ont 0,29 m de hauteur et leur élégante facture (A à pointe acuminée, O complètement circulaire, T surélevé) est bien celle qui a été utilisée à l'époque d'Auguste.

où se croisaient le *cardo* et le *decumanus*, le théâtre (fig. 1 B), l'odéon (fig. 1 C), le théâtre des Mystères (culte de Cybèle) (fig. 1 D) ;

extra-muros

sur la rive droite (plaine de Sainte-Colombe et de Saint-Romain-en-Gal à laquelle on accédait par un pont de pierre (fig. 1 E) où passait la grande voie nord-sud, la voie Narbonnaise), le Palais du Miroir, une partie des anciens thermes, où fut trouvée la statue de la Tutela, déesse protectrice de la ville, au front ceint d'un diadème surmonté d'une couronne de remparts ;

sur la rive gauche

en amont (plaine d'Estressin), des monuments funéraires le long du *compendium* de Vienne à Lyon ;

en aval (plaine du sud de Vienne), le monument qui porte le nom de Pyramide et qui appartenait à la *spina* d'un cirque.

Mais, à la regarder de plus près, cette dernière construction est différente et parle un autre langage. Son obélisque a été remplacé par de simples blocs, ses chapiteaux sont en épannelage et certains profils restent grossiers. Malgré son imposante allure elle narre la triste odyssée des monuments détruits lors des premières invasions, remis en usage sans être achevés et destinés à courir encore de graves dangers loin des enceintes étroites du Bas-Empire.

L'ENCEINTE DU BAS-EMPIRE.

Elle figure partiellement sur le plan de Schneyder, en totalité sur le relevé fait il y a quelques années par Joseph Cottaz.

LE TRACÉ.

C'est une enceinte beaucoup plus réduite que celle du Haut-Empire et qui n'atteint pas tout à fait deux kilomètres de longueur. Elle englobe seulement les parties moyenne et supérieure du cône de déjection de la Gère et la colline de Pipet. Elle suit par conséquent : au nord, la rive gauche de la Gère ou ses abords ; à l'est, cette espèce de col qui sépare la colline de Pipet et celle de Sainte-Blandine ; au sud, la rive droite du ruisseau de Saint-Marcel ; à l'ouest, la dénivellation comprise entre la cathédrale Saint-Maurice et l'église Saint-André-le-Bas. Soit, en gros, un quadrilatère notablement déformé vers le nord et vers l'est. Présentement on la retrouve dans deux caves du quartier de

Saint-André-le-Bas (immeuble Teste-du-Bailler), où elle est surmontée d'un mur médiéval pourvu de meurtrières (fig. 1 et 3, o) ; au-dessus de la Gère, sous la forme de gigantesques murs de soutènement (fig. 1 p et 7) ; autour de la citadelle de Pipet (fig. 1 q), au plan nettement basilical (fig. 1 F et 8) ; dans les fondations du Palais de Justice, construit lui-même sur l'emplacement du « Palais du Préteur » (fig. 1 et 3, r). De plus, il est permis de supposer qu'elle se confondait avec les murs méridionaux du grand théâtre et du théâtre des Mystères.

Enfin une porte s'élevait probablement à l'extrémité de la rue Marchande, sur le cardo, puisque selon la remarque faite par Pierre Cavard « un mur antique, appuyé à un arc » y a longtemps subsisté (fig. 1 s) ; une autre, au nord de la place de Miremont, toujours sur le cardo, plus exactement un arc monumental inclus volontairement dans le rempart (vestiges au Musée Lapidaire, nos 121-122-123) (fig. 1 t), ce qui permettrait de supposer que l'enceinte du Haut-Empire avait également une issue dans la même direction, près de l'emplacement de la Gare (fig. 1 v).

LE MODE DE CONSTRUCTION.

Dimensions

Aucune donnée, dans l'état de nos recherches, sinon que Schneyder représente sur son plan le rempart du Bas-Empire beaucoup plus épais que celui du Haut-Empire, et que Joseph Cottaz indique 2,50 m à 3 m d'épaisseur et au moins 15 m de hauteur pour les murs de la citadelle de Pipet.

Composition

Encore le mur avec blocage et parements de petit appareil ; et le mur en grand appareil avec pierres de taille. Mais apparition de l'*opus mixtum*, ouvrage où sont utilisées à la fois les rangées de briques de deux ou trois lits et les nombreuses rangées de moellons (fig. 3 y). Nous avons compté sept rangées de briques séparant ainsi huit compartiments de moellons, sur le mur septentrional de la citadelle de Pipet, et nous avons noté : 23 cm de longueur, 4,5 cm d'épaisseur pour les briques, 2 à 3 cm d'épaisseur pour les joints, tandis que les moellons s'avèrent sensiblement plus gros que ceux de l'enceinte du Haut-Empire. Différence encore : pierres de taille de forme irrégulière, de nature diverse et provenant vraisemblablement de constructions anciennes ; mortier qui n'est plus blanc mais rouge à cause de l'apport des débris de tuileaux.

Assise

Pas de coupe favorable permettant de se livrer à un examen judicieux.



Cliché Musées de Vienne.

Fig. 7. — Murs de soutènement dominant la Gère.

Ces murs qui mériteraient d'être dégagés, étudiés et restaurés apparaissent, avec des interruptions, sur près de 200 mètres le long de la rivière. Ils mesurent jusqu'à 15 mètres de hauteur et leur soubassement est formé parfois, comme on le voit à gauche et à droite, de gros blocs unis ou à bossage.

Autres traits particuliers

Présence de gros blocs à bossage dans le soubassement des murs de soutènement dominant la Gère (fig. 7), de même que dans la partie inférieure de la façade méridionale de la cathédrale Saint-Maurice édifiée, nous le rappelons, à proximité de l'emplacement du rempart. Recours au procédé dit « à cintres perdus », comme l'a montré la découverte, faite en 1921 par Jules Formigé, de cintres de bois restés en place sous une voûte de la citadelle de Pipet.

LES ÉLÉMENTS DE DATATION.

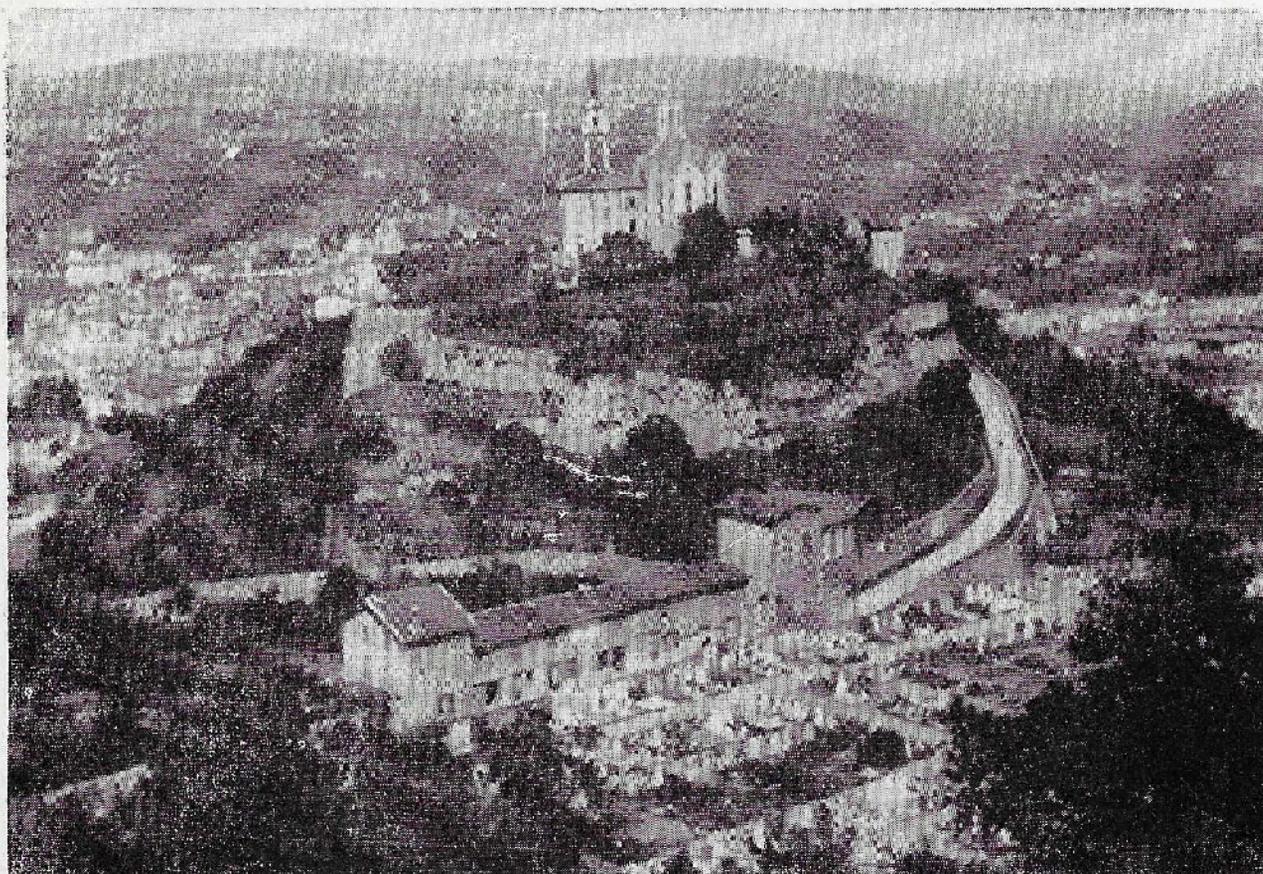
Il n'est pas impossible que l'emplacement assigné au *castrum* du IV^e siècle corresponde à quelque chose d'antérieur, peut-être tout simplement au camp établi dès les premiers temps de la conquête et peut-être aussi à l'ancien *pomoerium*.

En tout cas le tracé et le mode de construction qui viennent d'être définis ne peuvent laisser de doute. La simplification du plan, la réduction du périmètre, l'élargissement du rempart sont des caractéristiques certaines de l'enceinte du Bas-Empire ; l'exemple de Bourges, de Chalon-sur-Saône, de Grenoble, de Paris, d'Orléans l'illustre parfaitement et si Trèves semble faire exception, avec son périmètre de 6,500 km et sa superficie de 285 ha, c'est qu'elle fut alors capitale impériale de l'Occident. De même l'incorporation de monuments préexistants (amphithéâtre à Tours et à Périgueux, porte monumentale à Die, Besançon et Reims) ; l'usage de l'*opus mixtum* dès le II^e siècle, mais surtout au III^e et au début du IV^e ; l'emploi de blocs hétéroclites, du mortier rouge, de cintres de bois ; et même l'érection d'une citadelle dominant la ville (mur de la colline de Castelen, à Bâle).

Seuls font vraiment défaut, pour l'instant, des échantillons d'*opus spicatum* (disposition oblique des éclats noyés dans le béton).

Conformément aux observations de Jules Formigé et de Joseph Cottaz, et en suivant l'enseignement d'Albert Grenier, nous retrouvons donc à Vienne le type de la petite enceinte construite à la hâte, après l'invasion de 275, avec une main-d'œuvre servile de prisonniers encadrés par des militaires et sans doute aussi des gens de métier. Jules Formigé pensait toutefois que l'enceinte du IV^e siècle s'étendait jusqu'à la Bâtie, sur le flanc méridional du Mont Salomon, ce qui semble difficilement admissible, bien qu'un fragment de mur d'aspect gallo-romain, avec rangées de briques, se remarque de ce côté-là (fig. 1 u).

Enceinte trop petite, dira-t-on, pour une ville qui était alors métropole d'une province (la Viennoise) et capitale d'un diocèse



Cliché Centre de Recherches et d'Etudes Archéologiques de Vienne.

Fig. 8. — Citadelle de Pipet.

La vue est prise de Sainte-Blandine, c'est-à-dire suivant un axe sud-est nord-ouest. Elle permet d'apercevoir le mur semi-circulaire et d'estimer la valeur stratégique de la citadelle dominant la vallée du Rhône face aux derniers contreforts du Vivarais.

(celui des Sept Provinces : la Viennoise, les deux Narbonnaises, les deux Aquitains, la Novempopulanie et les Alpes-Maritimes) ! C'est toujours la même question, si bien posée par Albert Grenier, de savoir si un tel *castrum* n'était pas destiné surtout à recevoir les services administratifs et militaires, les bureaux et les casernes, alors que les édifices religieux et le marché demeuraient à l'extérieur.

Il faut se souvenir, en effet, qu'à partir de 256, sous Valérien, le *limes* germanique est perdu, que la défense de l'Empire s'organise en profondeur et qu'avec Dioclétien et Constantin la Gaule, dans un beau sursaut de « résistance au malheur », se couvre de fortifications urbaines. Chaque ville se replie sur elle-même, pour mieux remplir sa mission. Vienne surtout, où résident non seulement le gouverneur et le vicaire, mais encore le préfet de la flotte du Rhône, l'intendant des Sept Provinces et parfois aussi l'empereur. En 316, c'est Constantin, après sa première campagne contre Licinius ; en 355-356 et en 360, Julien, pour y fourbir ses armes ; en 392, Valentinien II victime, au cœur de la cité, d'une de ces intrigues de palais qui se jouent des plus épais remparts.

Quant à l'enceinte du Moyen Age, il n'est pas sans intérêt d'indiquer qu'elle épousa d'abord le même tracé et qu'elle subit les agrandissements suivants (fig. 1) : au Mont Salomon, elle atteignit la crête de la Bâtie ; au sud elle rejoignit l'enceinte du Haut-Empire, en annexant la vieille église Saint-Pierre jusque-là « hors les murs » (G), et elle se compléta, entre le ruisseau de Saint-Marcel et le Fuissin, par une muraille qui longeait l'emplacement du futur cours Romestang. Autrement dit, à Vienne comme en d'autres cités de la Gaule, la vie urbaine a été conditionnée longtemps par les remparts du IV^e siècle. Et c'est seulement de nos jours que, sur les deux rives du fleuve et sur les hauteurs, l'homme réoccupe entièrement les emplacements qui séduisirent Rome dans ce site privilégié.

*
**

Pour conclure, soulignons que la présente étude est à la fois un aboutissement et un point de départ.

Un aboutissement, parce qu'elle a bénéficié de tous les travaux et de toutes les recherches ayant trait aux enceintes viennoises. A ce propos, après avoir rendu hommage aux auteurs mentionnés ci-dessus, nous remercions de leur empressement à faciliter notre enquête MM. Joannès Ruf, conservateur des Musées de Vienne, Jean Lécutiez, conservateur de la Bibliothèque Municipale, Joseph Garon et Henri Fruton, des Amis de Vienne.

Un point de départ, parce qu'elle a permis d'élaborer un programme de travail comportant : dans l'immédiat, la poursuite de l'exploration des caves des quartiers de Saint-André-le-Bas et de Cuvicère pour rejoindre les murs de soutènement de la Gère, le dégagement complet de la base de la tour Chapuis, l'examen du double mur de Sainte-Blandine ; à plus longue échéance, des investigations dans d'autres secteurs et surtout, avec l'aide de la Municipalité, de la Circonscription Archéologique et des Monuments Historiques, la restauration d'une partie de l'enceinte du Mont Salomon et du Mont Arnaud, de manière que parmi tant de glorieux vestiges Vienne retrouve enfin sa couronne de remparts.

NOTE COMPLÉMENTAIRE

CONCERNANT L'ANCIENNETÉ DE L'OCCUPATION DU SITE

A la station néolithique du coteau Sainte-Hélène, signalée en 1920 par Albert Vassy, il faut ajouter les restes d'un habitat du même âge que nous avons découverts en 1969, au lieu-dit Charavel, sur la terrasse alluviale de 15-20 m (cf. notre article *Du peuplement néolithique à la fin de Vienne gauloise*, *Archéologia*, 88, novembre 1975, p. 12, fig. 1, II et III et p. 14).

CONCERNANT L'ENCEINTE DE LA VILLE-FORTE DU HAUT-EMPIRE

1° *les bases de tours*

Cinq bases de tours ont été mentionnées ci-dessus. Nous connaissons en plus :

sur le Mont Salomon, celles des trois tours Bailly, dégagées et restaurées actuellement par le propriétaire du terrain (fig. 1, à partir de la pointe nord du rempart et en allant vers l'est, et fig. 9 et 10) ;

sur la colline de Sainte-Blandine, celle de la tour du cimetière (fig. 1, à partir de la Gère la première ou la seconde sans qu'il soit possible de préciser).

2° *les restes de la porte auxiliaire septentrionale du Mont Salomon*

Pour élargir la route des Guillemottes au Centre Hospitalier Lucien Hussen, un récent dégagement a été opéré près de l'emplacement de cette porte auxiliaire (fig. 1, k). Mais il n'a guère fait progresser la recherche archéologique. Seule une fouille méthodique pratiquée plus à l'ouest, dans le tertre situé entre les bâtiments de l'Institut Médico-Pédagogique et le rempart, permettrait de retrouver la *clavicula*.

3° *le mur qui bordait le Rhône*

Ce mur, qui passe sous les fondations de l'Hôtel de la Chambre de Commerce, est composé, semble-t-il, de grosses pierres de taille régulièrement assemblées. On en a une représentation dans une ancienne revue locale (*Pages Viennoises*, 1^{re} année, n° 4, octobre 1935, p. 2, cliché accompagné de la légende *Quais d'autrefois*).

4° *les dimensions et la composition*

l'épaisseur du rempart : dans la partie qui borde la propriété Ailloud (fig. 1 et 3, b), elle atteint, nous le rappelons, 2,50 m ; dans la partie qui borde la propriété Bailly, elle paraît sensiblement plus forte (2,80 m près de la première tour) ; et elle est même de 4 m sur les fragments qui subsistent à la base de certaines maisons du cours Brillier, en face du Champ de Mars ;

le diamètre des tours : nous estimions qu'il devait avoir de 8 à 12 m ; en effet, à la deuxième tour Bailly, il est de 10,48 m à la base (diamètre intérieur 5,32 m + épaisseur du mur 2,58 m \times 2) et de 9,02 m au-dessus du talon (diamètre intérieur 5,32 m + épaisseur du mur 1,85 m \times 2) ; et à la tour de la Poterne, dégagée et restaurée à l'intérieur par son propriétaire, M. Germain Célette, 9,17 m au-dessus du talon (diamètre intérieur 5,47 m + 1,85 m \times 2) ;

l'aspect des tours : l'examen de l'intérieur de la deuxième tour Bailly montre que l'on y accédait par un couloir de 1,90 m de longueur et de 1,21 m de largeur ; que, à l'angle de ce couloir et de la tour, la maçonnerie comportait une rangée de briques ; et que les trous de réserve régulièrement espacés et de même niveau, qui apparaissent en dessous du seuil, devaient servir à recevoir les poutres du plancher ; d'autre part de nombreuses tuiles à rebord (*tegulae*) et des antéfixes, trouvées dans la même propriété, près des tours, indiquent que celles-ci étaient pourvues d'un toit.

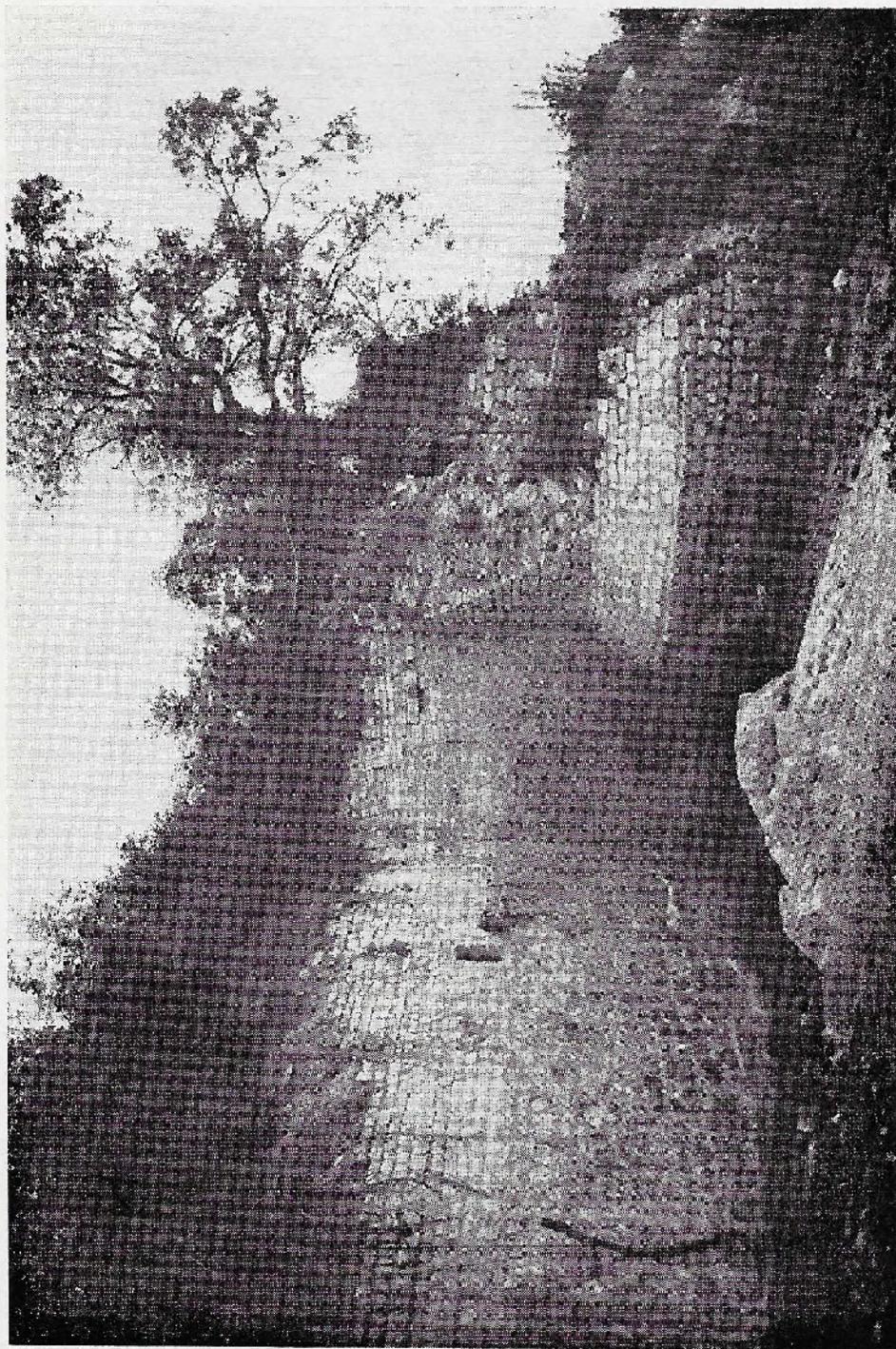
CONCERNANT L'APOGÉE DE L'EXTENSION URBAINE

1° *sur la rive droite (extra-muros)*

Dans la plaine de Saint-Romain-en-Gal apparaît, depuis 1967, la « cité gallo-romaine » qui ressuscite tout un quartier industriel, commercial et résidentiel de Vienne antique.

2° *sur la rive gauche (extra-muros)*

Dans la plaine d'Estressin a été mise au jour, par nos soins, en 1969, la nécropole de Charavel avec tombes à inhumation, tombes à incinération, foyers à offrandes et dépotoir.



Cliché Jean Perriolat.

Fig. 9. — La deuxième tour Bailly après le dégagement.

Comme sur la tour Chapuis (fig. 1 et 3, i) le talon de la construction est bien conservé, avec le plan incliné qui le relie à la partie supérieure.

CONCERNANT L'ENCEINTE DU BAS-EMPIRE

1° *par rapport au ruisseau de Saint-Marcel, à la hauteur du sanctuaire de Cybèle*

Nous avons opté pour le tracé passant par le mur méridional du théâtre de Cybèle (fig. 1, D), parce que celui-ci constituait un rempart naturel, de même que l'édifice tout entier pouvait former un solide bastion incorporé dans l'enceinte. Mais il est bien certain que l'ancien thalweg du ruisseau de Saint-Marcel reste à localiser. Actuellement recouvert, ce ruisseau passe sous la *cavea* du théâtre de Cybèle. Si dans l'antiquité il coulait plus au sud, notre choix se justifie.

Il n'est pas exclu, bien entendu, qu'un autre mur englobant aussi le temple de Cybèle ait pu être utilisé (cf. A. Pelletier, *Vienne gallo-romaine au Bas-Empire, 275-468 après J.-C.*, Bulletin de la Société des Amis de Vienne, n° 68, 1973, fasc. II, p. 130, note 5). Seule une minutieuse reconnaissance du sous-sol de ce secteur permettrait de formuler une réponse décisive.

2° *par rapport à la cathédrale Saint-Maurice*

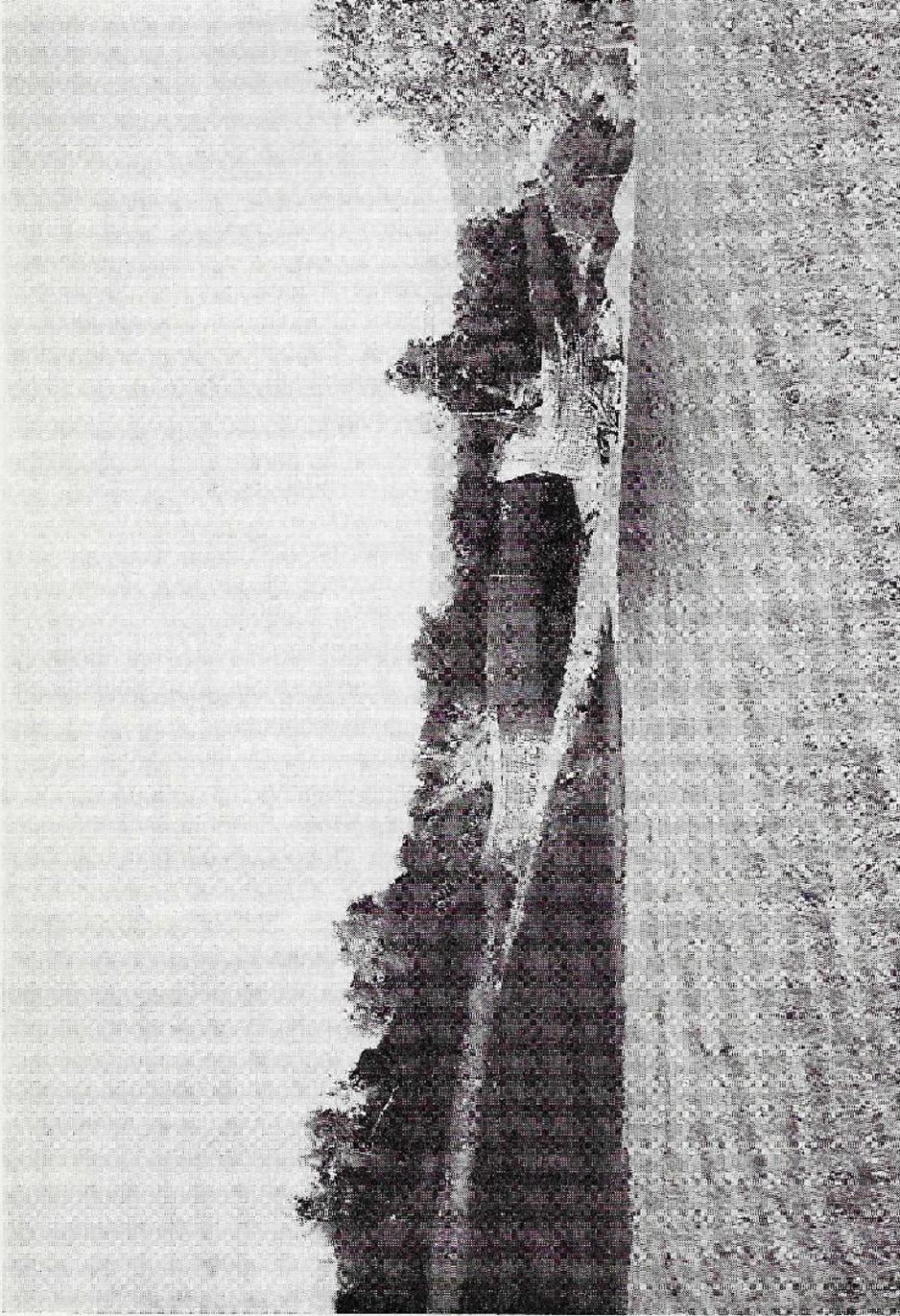
Nous avons signalé que la cathédrale Saint-Maurice a été construite à proximité de l'emplacement du rempart. MM. Jean-François Reynaud, maître-assistant à l'Université Lyon II et Bernard Manipoud, son adjoint au chantier de Saint-Georges, émettent l'hypothèse, et nous les remercions vivement de nous autoriser à en faire état, que le mur goutterot sud de la chapelle sud-est de la cathédrale (l'actuelle sacristie) a été bâti alors que l'enceinte apparaissait encore. Les deux arguments sur lesquels ils se fondent sont les suivants : ce mur goutterot est nettement oblique par rapport à l'axe de la cathédrale ; il se compose, comme d'ailleurs toute la partie inférieure de la façade méridionale de l'édifice, de gros blocs à bossage provenant sans doute du rempart.

Nous pensons, quant à nous, que non loin de là se plaçait l'angle sud-ouest de l'enceinte.

3° *dans le quartier de Cuvrière*

Les actuels travaux d'urbanisme ont permis de découvrir quelques intéressants vestiges d'habitations gallo-romaines (hypocauste et fragments de bassins peut-être du même type que ceux de Saint-Romain-en-Gal). Par contre rien n'est apparu comme pouvant se rapporter au système défensif de la ville du Bas-Empire.

Cela confirmerait qu'entre le quartier de Saint-André-le-Bas et les murs de soutènement de la Gère (fig. 1, o et s d'une part



Cliché Jean Perriolat.

Fig. 10. — Le rempart et les trois tours Bailly.

Vue générale, sur 182 mètres de longueur et face au nord, de la partie de l'enceinte en cours de restauration. La première tour, à l'extrême droite, est à peine visible à cause de l'éloignement, tandis que les deux autres se détachent avec netteté. Sa propriété dépassant la gauche du cliché et s'étendant à l'est jusqu'à la route des Guillemottes, M. Raymond Bailly compte décaler encore plus de 200 mètres de rempart et en principe quatre tours.

et p de l'autre), les restes de l'enceinte se trouvent contre le rocher, derrière les murs et les bâtiments épargnés par les démolitions, dans l'abrupt gravi si difficilement de nos jours par de pittoresques « côtes » munies d'escaliers : l'impasse et la montée Timon (ancien passage et ancienne montée des Capucins), la rue du Professeur-Vialleton (ancienne rue des Bernardines) et la montée des Epies.

Suivant une tradition viennoise la dernière « côte » tirerait son nom du temps où des échauguettes se profilaient, à cet endroit même, sur un rempart. L'explication est à retenir, puisque M. Jean-François Reynaud nous signale une montée des Epies qui correspondrait, d'après ses observations personnelles, au tracé de l'enceinte réduite de Lyon.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE (EN 1962)

- BRUHL Adrien, *Vienna*, in *Paulys Realencyclopädie der classischen Altertumswissenschaft*, 2^e R., VIII, A 2, 2112-2128.
- BRUHL Adrien, article consacré à la *colline Sainte-Blandine*, in *Gallia*, XIV, 2, 1956, pp. 263-265.
- CAVARD Pierre, *Les anciens remparts de Vienne*, Vienne, Blanchard, 1938.
- CHAPOTAT Gabriel, *La Croisée de Vienne*, Bourgoin, Liberté de Bourgoin, 1959.
- CHORIER Nicolas, *Recherches sur les antiquités de la ville de Vienne*, nouvelle édition, Vienne, Girard, 1846.
- COTTAZ Joseph, *Notes relatives au « Castrum de Pipet » à Vienne (Isère)*, in *Rhodania*, 1935, pp. 72-88 ; et Vienne, Martin et Ternet, 1937.
- FORMIGÉ Jules et DESHOULIÈRES F., *Vienne-sur-le-Rhône*, Paris, Société générale d'imprimerie et d'édition, 1925.
- FORMIGÉ Jules, *Note sur des restes romains de cintrages en bois, découverts à Vienne (Isère)*, in *C.R. des séances de l'Académie des Inscr. et Belles-Lettres*, 1921, pp. 286-292.
- FORMIGÉ Jules, *Vienne romaine*, in *Vienne-en-France*, Vienne, Soleil de France, 1947, pp. 41-49.
- GRENIER Albert, *Manuel d'Archéologie Gallo-Romaine*, première partie, Paris, Picard, 1931.
- HATT Jean-Jacques, *Histoire de la Gaule romaine*, Paris, Payot, 1959.
- HOMO Léon, *L'Empire Romain*, Paris, Payot, 1925.
- LOT Ferdinand, *Recherches sur la population et la superficie des cités remontant à la période gallo-romaine*, première partie, Paris, Champion, 1945-47.
- REY Etienne et VIETTY E., *Monuments romains et gothiques de Vienne en France*, Paris, Didot, 1831.
- ROCHAS (DE) Albert, *Note sur les remparts romains de Vienne*, in *Congrès Archéologique de France*, 46^e session, Vienne, 1879, pp. 436-448.
- SCHNEYDER Pierre, *L'histoire des antiquités de la ville de Vienne*, Vienne, Savigné, 1880 ; consulter aussi : *Plan géométral de la ville de Vienne ancienne et moderne*, 1760, copie exécutée par P. Huline et déposée au cabinet de Monsieur le Conservateur des Musées de Vienne.

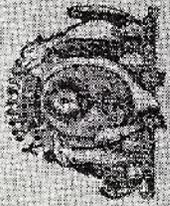
PASSE-PORT - LAISSEZ-PASSER

Vienne 1790-91

Nous connaissons tous ces documents restrictifs à notre liberté de circulation. Si de nos jours, le passeport est encore exigible pour se rendre à l'étranger (bien que certains pays se contentent maintenant d'une simple carte d'identité), le laissez-passer à l'intérieur de l'hexagone n'est plus heureusement qu'un souvenir. Cependant en toute époque troublée on a eu recours à ce moyen de surveillance de déplacements qui auraient pu s'avérer dangereux pour la sécurité du pays, ou simplement l'ordre public. Il n'y a pas si longtemps, le signataire de ces lignes se souvient très bien qu'au début de la grande guerre (celle de 1914-1918) il fallait fournir ce document pour le moindre déplacement hors du canton d'origine. On comprend dès lors qu'au moment de la Révolution, toutes les précautions étaient prises pour « surveiller » les allées et venues de chaque citoyen.

Le passeport que nous reproduisons fut délivré par la municipalité de Vienne le 26 juin 1790, au citoyen Joseph Delaldi, conseiller du Roi, notaire et procureur de la Ville, électeur dans l'Assemblée administrative de l'Isère, pour se rendre à Morin et Grenoble. Cette municipalité depuis peu en fonction et qui venait d'élire son maire Abel Joseph Pioct, le 3 février 1790, succédait à l'Assemblée de l'Ancien Régime. Elle n'avait sans doute pas eue encore le temps de faire complètement peau neuve, puisque nous la voyons utiliser les anciens imprimés. C'est ainsi que dans la partie imprimée, il n'est pas fait mention de département de l'Isère (1). Le libellé « Nous Maire, Echevins, Licutenants généraux de police » ainsi que la notification d'appartenance à la religion catholique, apostolique et romaine sont significatifs. De même le sceau, le blason et les armoiries sont ceux de la « Civita Sancta ».

(1) Institué par décret du 3 février 1790.



PASSEPORT.

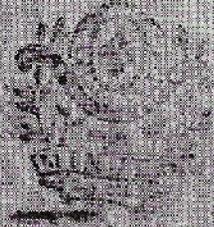
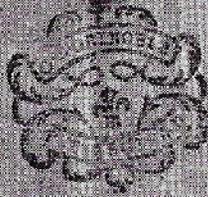
NOUS MAIRE ET ÉCHEVINS,
LIEUTENANS GÉNÉRAUX DE POLICE
DE LA VILLE DE VIENNE EN DAUPHINE,

CERTIFIONS à tous qu'il appartient, que *M. Joseph de Saint-Étienne de Saint-André*
de la ville de Lyon est un *bon citoyen* et *un homme de bien*.

est de bonne vie, marié, religion catholique, apostolique & romaine. Nous ayant déclaré qu'il est
à la veille de partir pour *la ville de Lyon*.

A ces causes, prions tous ceux qui sont à pied de le laisser librement & librement passer &
repasser, sans qu'il lui soit fait aucun tort ni empêchement; lui donner tous secours nécessaires,
et d'en user de même en pareil cas; en foi de quoi nous avons signé le présent, fait apposer
les armes de la ville, & contre-signer par le secrétaire de cet hôtel,
onné à *Vienna* dans l'hôtel de ville, le *vingt-neuf* jour de *juin* mil sept cent quatre vingt-trois.

Joseph de Saint-Étienne de Saint-André
de la ville de Lyon
de la ville de Lyon



NOUS MAIRE ET OFFICIERS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE VIENNE,

département de l'Isère, certifions à tous qu'il appartiendra, que *le Délégué*
profes du tribunal et de l'ancien de cette ville

Natif de _____ âgé de _____
Taille de _____
sourcils _____ yeux _____ Cheveux _____
marques _____

Est de Bonne vie et mœurs, nous ayant déclaré qu'il est à la veille de
partir *pour aller à Grenoble à l'Assemblée Nationale*

A CES CAUSES prions tous ceux qui sont à prier de le laisser sôtement et
librement passer et repasser sans qu'il lui soit fait aucun tort ni empêchement ;
lui donner tous secours nécessaires afin qu'il n'en use de même en pareil cas ;
en foi de quoi nous avons signé le présent, fait apposer le sceul de la ville,
et contresigner par le Secrétaire de la Maison Commune.

Donné à Vienne, le *vingt sept* jour de _____ mil sept cent
quatre-vingt un



Le Maire
Le Secrétaire
Le Délégué

Passeport délivré en 1791

Il n'en est plus de même l'année suivante. Le laissez-passer que nous reproduisons est toujours de la même municipalité et son bénéficiaire est encore Joseph Delaldi pour se rendre une fois de plus à Grenoble à l'Assemblée électorale. Mais les termes ont changé : « Nous Maire et Officiers municipaux de la ville de Vienne », la référence à l'Eglise catholique a été remplacée par un certificat de bonne vie et mœurs, les anciennes armoiries ont disparu, la mention département de l'Isère apparaît, cependant que les fleurs de lys et la devise « La Loi, le Roi » ornent le papier timbré à 2 sols.

Les signataires sur ces deux documents sont intéressantes à relever. Outre celle du maire et celle du secrétaire Benatru (que l'on rencontre pendant près de vingt ans dans toutes les délibérations municipales) celles des officiers municipaux, Peyrieux, Reymond, curé de Saint-Georges et qui sera deux ans plus tard l'évêque constitutionnel de l'Isère, Carron, Leymin, Guilliermin qui sera maire en ventose 95, Rondet, Triboulet, Lefebvre, plus deux signatures pour l'identification desquelles j'hésite en laissant ce soin aux nombreux « Amis de Vienne » plus qualifiés que moi.

Louis PROCT.

Je dois signaler qu'au dos de ce deuxième document figurent de la main de J. Delaldi, la liste ci-dessous :

« Vienne. Noms des nouveaux électeurs nommés dans les sections de la dite ville, suivant l'ordre de leur promotion. MM. Reymond, curé de la paroisse de Saint-Georges ; Delaldi, notaire greffier en chef du Tribunal ; Almeras Latour, juge président du Tribunal ; Guilliermin, notaire ; l'abbé Chabronde ??? ; Fornand Beauvinay, juge de paix de la Section du Nord ; Magnard, principal du Collège ; Charvet aîné, négociant ; Boissonnet, avoué près le Tribunal ; Baudrant, juge du Tribunal ; ***, commissaire du Roy ; Peyrieux aîné, négociant, officier municipal ; Nugues, accusateur public près le Tribunal ; *** aîné, négociant notable » (2).

LUCIEN PROCT.

(2) Là encore je laisse le soin à mes lecteurs « Amis de Vienne » éclairés de remplacer les ??? et les *** par les noms que je n'ai pu déchiffrer.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DES " AMIS DE VIENNE "
EN ASSEMBLEE GENERALE DU 10 AVRIL 1975

Présidents d'Honneur (à vie) :

M. Charles JAILLET - Ancien Président
M. Paul MICHALON - Ancien Président

Comité de Patronage :

M. Gabriel CHAPOTAT - Membre du C.N.R.S. - Fondateur,
Co-Directeur du Centre de Recherches Archéologiques
Mlle Catherine COFFRANT - Bibliothécaire de la ville
M. André PELLETIER - Docteur ès-Lettres - Maître de conférences à l'Université de Lyon II - Co-Directeur du Centre de Recherches Archéologiques
† M. Joannès RUF - Conservateur des Musées
M. Serge TOURRENC - Directeur adjoint de la Circonscription Archéologique
M. André VIGIER - Président du Syndicat d'Initiative

BUREAU

Président : M. André HULLO - Professeur d'Histoire au Lycée de Vienne.

Vice-Présidents : M. Marcel GOURDANT - Commerçant - VIENNE.

Mlle Elisabeth JOSSIER - Professeur Honoraire - VIENNE

M. François RENAUD - Professeur d'Histoire au Lycée de Vienne

M. Marcel PAILLARET - Ingénieur - VIENNE

Secrétaire Général : M. Joseph GARON - VIENNE

Secrétaire Général Adjoint : M. Louis BLANC - Ingénieur Chimiste - SAINT-ROMAIN-EN-GAL

Trésorier : M. Félix JACOB - VIENNE

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

† M. Charles Bellet - Archiviste de l'Hôpital - VIENNE

M^e Emile Datry - Avocat - VIENNE

M^e Charles Frecon - Notaire - Vienne

M. Jean Gueffier - Adjoint au Maire de Vienne - Conseiller Municipal

M. Jean-François Guillet - Licencié ès-Sciences - SAINTE-COLOMBE-LES-VIENNE

Dr Jean Hassler - Médecin - VIENNE

M. Jean Perriolat - Chimiste - VIENNE

† M. Louis Raibaud - Receveur Honoraire d'Enregistrement - VIENNE

M^e Antoine TERRASSE - Huissier de Justice - VIENNE

Commissaires Adjoints :

M. Jean-François Grenouiller - Licencié ès-Lettres - LES CÔTES-D'AREY
(Commission Bibliothèque)

M. Gérard André - Employé de Banque - CHUZELLES (Commission Propagande et Finances)

M. Michel Tranchand - Cadre Administratif - VIENNE (Commission Propagande et Sorties)

